



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°19/2025

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 27 octobre 2025

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2026. Ce dernier est légèrement déficitaire avec un excédent de charges de Fr. 89'400.00 représentant environ 0.5% du budget global. Ce budget tient compte d'une prévision réaliste des charges et revenus. Ces derniers sont revus à la hausse respectivement d'environ 2.7% et 2.2% par rapport au budget de l'année précédente

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 5 décembre 2025,
vu le préavis municipal N° 19/2025,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

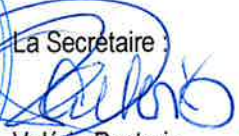
décide

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2026, tel que présenté avec un excédent de charges de Fr. 89'400.00.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Annexe : budget 2026

Municipal responsable : M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025.